

*Questions orales***L'AGRICULTURE**

LA COMMERCIALISATION DES GRANULÉS DE LUZERNE

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La coopérative agricole *Farmers Alfalfa Products Limited* de Dauphin, au Manitoba, qui assure maintenant la gestion de l'usine de traitement de la luzerne, a demandé un accord en vertu de la Loi sur les associations coopératives du Canada pour commercialiser des granulés de luzerne. Le ministre pourrait-il garantir aux agriculteurs qui se lancent dans cette nouvelle entreprise que leur demande sera étudiée aussi rapidement que possible?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je comprends l'intérêt du député et ses efforts pour défendre les intérêts des producteurs de sa province. Je suis certain qu'il sera heureux de savoir que les réunions entre cette association et les représentants du ministère se déroulent bien.

Quatre conditions assez simples doivent être remplies. D'après les renseignements que j'ai, il ne devrait pas y avoir de problèmes et nous pourrions sans doute donner une réponse positive très prochainement.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCROISSEMENT DES IMPORTATIONS D'ACIER JAPONAIS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il sait qu'à cause de la politique industrielle et énergétique du gouvernement, 1,500 ouvriers d'Algoma Steel à Sault-Sainte-Marie perdront leur emploi et les mines de Wawa risquent de fermer.

Étant donné la situation, pourquoi le gouvernement a-t-il permis aux producteurs d'acier du Japon de tripler leurs exportations de tuyaux d'acier au Canada depuis août dernier et d'inonder le marché canadien de 67,000 tonnes d'acier? Quand le gouvernement protégera-t-il les emplois des ouvriers de l'acier du Canada?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je peux signaler au député que le gouvernement est tout à fait au courant du problème . . .

M. Deans: Vous êtes au courant de tout.

M. Kelleher: . . . et que nous avons pris des mesures.

M. Deans: C'est mieux.

M. Kelleher: Et que nous continuons à agir.

M. Deans: Le Japon a-t-il repris son acier?

M. Fulton: Qu'avez-vous fait? Écrit une note de service?

M. Kelleher: Quand les députés seront prêts à écouter, je pourrai continuer, monsieur le Président.

Nous rencontrons régulièrement les dirigeants de l'industrie de l'acier. De fait, nous les avons rencontrés il y a deux semaines. Vendredi dernier, ils nous ont donné une idée de ce qu'à leur avis nous devrions faire. Nous sommes en train de préparer les recommandations nécessaires. J'en discuterai avec mes collègues et j'espère que nous pourrions prendre des mesures concrètes sous peu.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE ACCÉLÉRÉ

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Expansion industrielle régionale. En juillet dernier, je lui ai écrit pour lui demander quand il instaurerait un système de surveillance accéléré pour les importations d'acier afin que les producteurs canadiens puissent avoir recours aux dispositions anti-dumping de la loi.

M. le Président: A l'ordre.

M. Foster: Quand compte-t-il instaurer un tel système?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je peux dire au député que c'est exactement ce que nous songeons à faire. Nous espérons formuler des recommandations à cet égard sous peu et cela atteindra l'objectif que vise le député.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE CALCUL DES PENSIONS COMME REVENU—L'INCIDENCE SUR CEUX QUI PRENNENT UNE RETRAITE ANTICIPÉE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre est très certainement au courant des difficultés énormes que les changements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage créent pour les travailleurs qui ont choisi de prendre une retraite anticipée, et surtout les anciens membres des forces armées. La ministre acceptera-t-elle d'assumer ses responsabilités en vertu de la loi et d'abroger ces changements injustes apportés à la Loi sur l'assurance-chômage, qui sont entrés en vigueur en janvier 1986?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit au député à diverses reprises et à la Chambre, ce changement aux règlements a été annoncé en novembre 1984. En outre, un délai d'un an a été prévu avant son entrée en vigueur, soit le 5 janvier 1986, comme le sait le député. Comme il le sait également, la question a été soumise à la Commission Forget qui doit faire des recommandations au gouvernement . . .